

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 74 (1923)  
**Heft:** 5

**Artikel:** De l'esthétique en forêt  
**Autor:** Badoux, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785967>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

74<sup>m</sup>e ANNÉE

MAI 1923

N<sup>o</sup> 5

## De l'esthétique en forêt.

Conférence faite à la 3<sup>e</sup> série de conférences forestières du 5 à 10 mars, à Zurich, par le professeur *H. Badoux*.

Messieurs et chers collègues!

Pour parler congrûment de l'esthétique en forêt, il faudrait le faire dans la langue des poètes, se hausser dans les régions sereines de l'art, et le conférencier devrait disposer d'un langage suffisamment fleuri pour évoquer dans l'esprit de ses auditeurs les tableaux les plus brillants que, dans son infinie diversité, nous offre la forêt.

Celui qui, aujourd'hui, se risque à vous entretenir d'un tel sujet ne dispose, hélas, d'aucun de ces attributs. Il n'a à vous offrir que de médiocre prose. Mais il essaiera de racheter l'indigence de ses descriptions par la projection sur la toile de quelques tableaux forestiers qu'il a cru dignes de retenir votre attention.

Qu'est-ce, en somme, que l'esthétique en forêt? Voilà une question à laquelle il est malaisé de répondre. Et, sans doute, me direz-vous que tout forestier digne de ce nom agit en esthète dans son arrondissement, sans peut-être s'en rendre compte. Monsieur Jourdain faisait de la prose sans s'en douter; le forestier fait très généralement de l'esthétique, mais aussi à son insu.

Quand il est seul dans la profonde solitude de ses grands bois, il ressent invinciblement ce sentiment qu'un grand poète a si bien su rendre:

*„Quand je suis parmi vous, arbres de ces grands bois  
Dans tout ce qui m'entoure et me cache à la fois  
Dans votre solitude où je rentre en moi-même  
Je sens quelqu'un de grand qui m'écoute et qui m'aime.“*

*V. Hugo.*

Et, dans cet état d'esprit, le forestier éprouve fréquemment ce sentiment poétique qui, dans la gérance de ses forêts, l'engage à faire place à des raisons d'ordre sentimental et non exclusivement

économique. Rares sont ceux qui n'entrevoient la forêt qu'au bout de la lunette du commerçant ou du mathématicien armé de ses formules pour la détermination du rendement maximum.

Le forestier sait garder une petite place pour l'idéal. Il ne craint pas de réserver, pour l'agrément des yeux, un bel arbre, au demeurant exploitable, voire un groupe d'arbres particulièrement beau. Et sachons reconnaître que le public, dans sa généralité, lui en est reconnaissant. Nos populations ont un goût très sûr en ces matières. Si, pendant quelque temps, ce discernement a semblé subir une éclipse, pendant qu'a sévi l'épidémique maladie de la coupe rase, force est d'avouer que les forestiers leur avaient donné le mauvais exemple en copiant celui de l'Allemagne. Pendant cette période peu glorieuse, la sagesse forestière consistait surtout, pour le peuple, dans la *plantation*. Ses conceptions forestières avaient été faussées. C'est alors que l'on pouvait entendre des gens, rentrant de voyage, dire par exemple : „En Allemagne, décidément, les forêts sont bien plus belles que chez nous ; elles sont alignées au cordeau et magnifiquement propres, tandis que dans trop des nôtres tout croît pêle-mêle et sans ordre . . . . .

L'évolution qui devait fatalement se produire est heureusement en pleine marche. La raison a reconquis ses droits et, insensiblement, notre peuple en arrive à se convaincre que dans la forêt aussi : *un beau désordre est parfois un effet de l'art*.

Mais laissons là ces considérations, d'ordre un peu général, et essayons de circonscrire notre question de l'esthétique forestière.

Et, d'abord, a-t-on donné de l'esthétique en forêt une définition généralement admise ? En français, il n'en existe pas, du moins à notre connaissance. *H. von Salisch*, le spécialiste de ces questions en Allemagne, a proposé celle-ci :

„Forstästhetik ist die Lehre von der Schönheit des Wirtschaftswaldes. Sie soll zeigen, worin dessen Schönheit besteht, wie sie zu pflegen ist und wie man die schönen Waldungen zu Nutz und Frommen der Menschen zugänglich machen kann.“<sup>1</sup> On peut, en somme, l'admettre.

---

<sup>1</sup> Définition qui peut être traduite comme suit : „L'esthétique forestière est la science qui traite du beau dans la forêt aménagée. Elle doit montrer en quoi consiste la beauté de celle-ci, comment on l'entretient et comment il faut rendre les belles forêts accessibles à l'homme, afin qu'il y trouve plaisir et satisfaction.“

Le temps me manque pour vous entretenir de l'histoire de la question. Il suffira de dire que depuis quelques siècles beaucoup de personnes s'en sont occupées. En Allemagne, l'esthétique figure au programme du Forstinstitut *Waltershausen* en 1795 déjà: „*die Ästhetik, die dem Forstmann oft so nützlich sein kann*“.

*Von der Borch* cherche, en 1830, un éditeur pour la publication d'une „*Ästhetik im Walde*“, illustrée. Ce livre ne vit jamais le jour.

Parmi les auteurs forestiers allemands, nombreux sont ceux qui ont traité de l'esthétique: *Rossmässler*, *Masius*, *König* qui, dans sa *Waldpflege*, a si bien dit:

„*Ein Wald in seiner höchsten forstlichen Vollkommenheit ist auch in seinem schönsten Zustande.*“

Ce sont encore: *Burckhardt*, même le grand *Gayer* qui a montré qu'un sentiment esthétique faussé peut entraîner des conséquences économiques déplorables (manie de l'uniformité, de la ligne droite!).

Quand, en Allemagne, a été discutée la question de savoir si l'esthétique en forêt devait être enseignée dans les Ecoles forestières, le professeur *Endres* à Munich a combattu cette idée. Il combat cet enseignement et toute cette tendance sous quelle forme que ce soit. De la part d'un représentant de la théorie de la coupe rase, ce n'est pas surprenant! En fait, l'esthétique en forêt figure au programme des cours de quelques écoles forestières allemandes.

Dans les ouvrages des forestiers français, rares sont les données relatives à cette question du beau. Mais si, en France, on a peu écrit sur le sujet, on a fait mieux, car les forêts traitées en s'inspirant d'idées relevant de l'esthétique y sont légion. La France peut s'enorgueillir, en particulier, de posséder les réserves artistiques forestières les plus vieilles du continent. Elles y sont nombreuses. Et combien belles sont la plupart de ses forêts domaniales: ses exubérantes sapinaies du Jura ou ses prodigieuses chênaies de l'Ouest! Comme dans tant d'autres domaines, là encore la France a toujours et d'emblée été au premier rang.

Mais revenons à ses écrivains forestiers. M. le professeur *Huffel* a écrit, dans son traité d'économie forestière, un bref chapitre sur l'esthétique forestière, dans lequel on peut lire: . . . „Le touriste obéit encore à un sentiment profond; il recherche la beauté, tantôt majestueuse, tantôt riante, toujours nouvelle, toujours admirable

des spectacles de la nature : de la mer, des montagnes, des forêts. Ce besoin du beau est un des plus enracinés de notre nature ; la passion du beau est une des plus nobles que le souffle de Dieu ait déposées dans l'âme humaine. C'est à elle que nous obéissons lorsque nous élevons dans nos villes ces palais où nous assemblons, à frais immenses, de pâles copies des merveilles que la nature nous offre gratuitement. Mais qu'est-ce que la plus belle peinture que l'art de l'homme ait produite, qu'est le plus beau paysage d'un Corot, d'un Hobemma ou d'un Rousseau auprès d'un vieux chêne de nos taillis ?

„Comment est-il possible que nous soyons fiers, et à juste titre, des sacrifices d'argent que s'imposent les Etats et les villes pour mettre sous les yeux de tous les toiles sur lesquelles des artistes de génie ont essayé d'interpréter la nature, et que nous ne fassions rien, ou presque rien, pour défendre la beauté de nos forêts, que menace trop souvent l'avidité de leurs propriétaires ou l'étroitesse de vue de quelques-uns de ceux qui en ont la garde ?

„Nous voudrions voir se répandre cette vérité que *la beauté de nos forêts est un objet d'utilité publique*. Elle devrait être défendue par la loi au même titre que celle-ci protège la beauté de nos villes, la richesse de nos musées et l'intérêt de nos monuments historiques.“

Le forestier éminent que fut *Ch. Broilliard* a écrit de fort jolies pages sur la beauté des forêts. D'un de ses articles publié en 1911, au Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort, nous retiendrons ce qui suit :

„La forêt doit être le parc de tout le monde, parc à vrai dire illimité, non clos autrement que par un fossé ou un muret qui ne barre pas la vue et n'arrête que le passage des bestiaux. Mais, pour en goûter le charme, il faut la bien connaître et avoir appris à l'apprécier. La notion du beau n'est pas une idée innée ; elle se forme et se développe par la pratique et un apprentissage qui ne se fait pas dans les livres.“

Vous n'ignorez pas que dans notre pays M. le professeur *Felber* a publié sur l'art en forêt un livre intéressant „*Natur und Kunst im Walde*“.

Un forestier allemand éminent, *Willbrand*, chef du Service forestier de la Hesse, a écrit ces belles réflexions par lesquelles nous terminerons cette première partie :

„Der Forstmann muss zur Pflege der Schönheit nicht allein seines Waldes, sondern der gesamten Landschaft derartig befähigt sein, dass er die Führerrolle übernehmen kann, zu welcher er recht eigentlich berufen ist. Dann erst wird er im Volksleben die angesehene Stellung, die ihm zukommt, in vollem Masse einnehmen.“<sup>1</sup>

Qu'il me soit permis maintenant de jeter un rapide coup d'œil sur l'œuvre réalisée, en Suisse, dans le domaine de l'esthétique en forêt.

Une tendance bien marquée ne se dessine qu'à partir de 1906 environ.

Jusqu'à ce moment, ce ne furent que quelques rares tentatives isolées, consistant surtout dans la réserve de parcs et de bouquets boisés: la forêt de *Sauvabelin*, à la ville de Lausanne; la „forêt à l'inspecteur“, dans la forêt domaniale de *Salins*, sur Aigle; la forêt de *Chillon* (réserve absolue de tous les ifs et des plus beaux arbres), les deux belles divisions 25 et 26 (40 ha.) de la forêt de *Eschenberg*, à Winterthur, etc. Ce fut aussi, à l'instigation des „Verschönerungsvereine“, l'installation de chemins d'agrément, de bancs, de fontaines, cela à proximité des grandes localités.

A partir du commencement du 20<sup>e</sup> siècle, ce courant d'idéalisme devient plus actif. Mais pour le mieux décrire, examinons-en séparément les divers aspects.

## I.

*Dispositions législatives pour veiller à la conservation de plantes rares ou en danger de disparition.*

Ces mesures ont pour but de lutter contre l'appauvrissement de notre flore, de conserver intact notre patrimoine de beautés naturelles.

Ce travail de protection fut surtout l'œuvre des Sociétés cantonales de sciences naturelles qui ont provoqué la promulgation de lois cantonales.

C'est ainsi que l'on a pris les mesures voulues pour conserver dans nos bois aussi des végétaux rares, dont la vue est pour l'amant de la nature une jouissance artistique et que la cupidité de quel-

<sup>1</sup> Le forestier doit être capable de veiller non seulement à la beauté des forêts dont il a la garde, mais aussi du paysage entier. C'est ainsi seulement qu'il sera à la hauteur du rôle de conducteur qui doit être le sien. Et c'est à cette condition qu'il pourra conquérir pleinement dans le peuple la haute considération dont il doit jouir.

ques chasseurs de plantes risquait de faire disparaître. J'ai nommé le *sabot de Vénus*, aux couleurs si étonnantes, l'*anémone pulsatile*, le délicieux *cyclamen de Naples*, l'opulente *primevère auricule*, le lys *Martagon*, les *Daphné*, les *Ophrys*, etc.

Au canton de Soleure, l'if et le buis sont protégés par la loi.

Les lois votées à l'effet d'assurer cette protection prévoient de sévères pénalités pour ceux qui seraient surpris arrachant ces plantes et en feraient le commerce. En 1912 déjà, 18 de nos cantons avaient édicté de telles lois. La plus ancienne est celle du Valais (1906). Pour celle des Grisons, il vaut la peine de remarquer qu'elle fut soumise au vote populaire et admise à une forte majorité, fait qui est tout à l'honneur de la population de ce canton alpin.

C'est au parc national de l'Engadine que la protection de la flore est la plus complète: sur toute son étendue, la *défense est absolue de couper ou arracher quel végétal que ce soit*. Rien d'étonnant à ce que, dans ces conditions, le tapis végétal sous bois et hors bois se soit développé magnifiquement.

## II.

Une autre série de mesures ont pour but *la protection des oiseaux*.

Une forêt, fût-elle la plus belle quant aux arbres qui la composent, ne serait pas complète si elle n'hébergeait nos amis les oiseaux, si dans ses mystérieuses profondeurs ne retentissait l'écho de leurs mélodieux accords.

C'est une obligation pour le forestier de faciliter la propagation de ces auxiliaires indispensables, si peu exigeants.

„Ceux-là, joie du regard et de l'ouïe, gracieuses créatures parmi les plus gracieuses, aurais-je à les défendre?“ *J. H. Fabre.*

Dans notre pays, à quelques rares exceptions près, l'oiseau jouit d'une protection suffisante. Des lois fédérales, dont la plus récente date du 24 juin 1904, y veillent. Mais fait-on assez pour faciliter sa propagation? Le doute est permis.

Et pourtant, il suffit en général de peu de chose. En forêt, ce sera la réserve de quelques arbres creux, le maintien du sous-bois, de lisières bien fournies, etc.

A la demande de la Ligue pour la protection de la nature, le Département fédéral de l'Intérieur avait bien voulu envoyer, en 1910, une circulaire aux gouvernements de tous les cantons pour

donner à ce sujet les directions nécessaires au personnel forestier. Les oiseaux protégés par la loi de 1904 ayant diminué, on en attribuait la cause au manque de places favorables à la nidification. Les mesures à prendre étaient indiquées comme suit dans la circulaire du Département :

1° Eviter autant que possible les coupes rases ; ménager le sous-bois dans les forêts en tant, bien entendu, que cela n'entraînera pas d'inconvénient au point de vue de l'économie forestière en portant préjudice, par exemple, à la régénération naturelle des peuplements.

2° Réserver des bosquets buissonneux dans le voisinage de l'eau et dans des sites tranquilles et abrités, pour les maintenir à l'état vierge, sans aucune intervention culturale. Ce sont là les endroits que les oiseaux recherchent de préférence comme refuges et pour y bâtir leurs nids.

3° Conserver, déjà dans l'intérêt de la forêt, la lisière du côté des champs à l'état aussi complet et serré que possible et y épargner particulièrement les buissons. Autant que le forestier peut exercer son influence, il devrait chercher à obtenir que les buissons croissant en plein champ, sur les talus des routes, aux endroits où le sol est peu productif, etc., soient conservés comme lieux propices à la nidification et que, en général, la haie vive soit préférée à la haie morte. Si des surfaces étendues (prairies, champs, vignes), sont sans arbres ni buissons, il faudrait y planter de petits groupes très denses d'arbrisseaux comme places à nicher, entr'autres des *Thuyas* et des *Chamæcyparis*. Les essences à choisir pour cela devraient être prises parmi celles dont les fruits offrent en même temps de la nourriture aux oiseaux (sorbier des oiseleurs, sureau, etc.).

4° Maintenir, çà et là, de vieux arbres creux (tels que chênes, hêtres, saules, etc.) pour les oiseaux qui y nichent de préférence ; si ces arbres manquent, avoir recours aux nichoirs artificiels.

5° Eviter, dans la mesure du possible, de pratiquer des éclaircies dans les jeunes perchis pendant l'époque durant laquelle les oiseaux utiles nichent en général, c'est-à-dire du milieu d'avril au milieu de juillet.

Il serait sans doute recommandable de lancer de temps en temps cette circulaire pour rappeler aux intéressés des recommandations bien opportunes, mais que quelques-uns ne mettent peut-être pas suffisamment en pratique. (A suivre.)

---

## Les forêts coloniales françaises.

(Suite et fin.)

### III.

Nous avons vu que les grandes lignes à suivre pour l'utilisation des forêts tropicales, comme de toute autre forêt coloniale, c'est l'aménagement forestier et l'organisation de l'exploitation.